



Wallonie

Commune de WALHAIN

N/Réf. : URB - 2019/PT/11

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le/les demandeur(s) est/sont (dont les bureaux se trouvent à : Madame Corinne LAMBERT Rue de la Barre(WSP) 29 à 1457 Walhain.

Le terrain concerné est situé Rue de la Barre(WSP) 29 à 1457 Walhain, et cadastré 01 C 20 P.

Le projet est de type : **Extension d'un garage existant**, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

Art. R.IV.40-1. §1er - 6° la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bien inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visé à la carte archéologique, au sens du Code wallon du Patrimoine ;
 Art. R.IV.40-2 §1er - 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article Art (D.IV.40 - R.IV.40-1) du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête aux jours ouvrables de 9h à 11h45, sauf les vendredis, à l'adresse suivante : au Service de l'Urbanisme Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain.

- Une permanence sur rdv préalable se tiendra le 22/08/2019, de 18h00 à 20h00. Le rendez-vous DOTI être pris au plus tard 24 à 48 heures à l'avance auprès de l'agent traitant urbanisme@walhain.be, sinon la permanence spécifique est annulée.

L'enquête publique est ouverte le 16/08/2019 et clôturée le 30/08/2019 à 11h.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/08/2019 au 30/08/2019 au collège communal. L'avis d'enquête est affiché au plus tard 5 jours avant le début de l'enquête, à savoir le 26/07/2019.

Cette période d'enquête effective prend en compte le fait que l'enquête devait démarrer le 31/07/2019 mais il y a lieu ici de prendre en compte le report automatique en cas de suspension prévue par le Code cad la suspension prévue au Code du 16 juillet au 15 août, soit 16 jours de prolongation. ATTENTION cette suspension est également valable pour toute enquête démarrée avant le 16 juillet et non clôturée au 16 juillet. La consultation du dossier est possible durant toute la période non concernée par la suspension.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Place Communale, 1 à 1457 Walhain** ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@walhain.be
- remises à l'agent traitant au service urbanisme ou en cas d'absence au Secrétariat général Place communale 1 à Walhain.

L'enveloppe et son courrier ou le courrier électronique portera la mention : **2019/PT/11**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de l'agent traitant ou lors de la séance de clôture de l'enquête. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant dont les coordonnées sont au bas du présent document.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 30/08/2019 à 11h00 au service urbanisme Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet est Martine HUBERT martine.hubert@walhain.be dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Par Ordonnance :

Le Directeur général,

Christophe LEGAST



Xavier DUBOIS